

GENDARMERIE NATIONALE
 ROUPEMENT
 COMPAGNIE
 UNITE

PROCÈS-VERBAL

PIÈCE N° 1

77305762

Det 21.12.77

PROCÈS VERBAL N° 565/21/12 / 1977

ANALYSE - RÉFÉRENCE
 OBSERVATION EN VOL D'UN OBJET NON IDENTIFIÉ

GADE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 1/14
 S/RECTION GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉE
 001049 12 JAN. 8
 DESTINATAIRE

CODE RECUE DES FAITS

NOUS SOUSSIGNÉS 1. **COL Chef**

VULEZ VOUS
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS
 LE 21/12/1977 A 11 HEURE(S) 15', au bureau de notre brigade, nous l'archai-des

Logis Chef, recevons un appel téléphonique émanant de Monsieur, Professeur et correspondant de presse (), demeurant, à (). - Notre interlocuteur nous demande si la Brigade a été avisée du fait que des personnes auraient observé dans le ciel un objet volant non identifié. - A notre réponse négative, Monsieur, précise qu'il connaît deux personnes dont un voisin, travaillant de nuit dans une usine qui auraient observé le phénomène. - Il ajoute qu'il se rendra à la Brigade accompagné de son voisin Monsieur, vers 11 heures 45'. - En fait Monsieur, se présente seul à 12 heures 15', mais après avoir recueilli quelques précisions.

II - CONSTATATIONS (d'après les témoins)

D'après les deux témoins, le second étant Monsieur, demeurant " " à, ils auraient observé trois fois un objet volant non identifié : Le 19/12/1977 vers 22 heures 50' - Le 20/12/1977 à 04 heures et vers 22 heures 40'.

- Ces deux personnes travaillant de nuit dans une usine située sur la périphérie de ; coordonnées : , auraient situé l'objet très haut dans le ciel et apparemment à la verticale de localité à 03 kilomètres au de . - L'objet serait trois ou quatre fois plus grand qu'une étoile, émettant alternativement des couleurs verte, orange puis rouge très lumineuses. - L'objet toujours observé par temps clair se déplacerait suivant un itinéraire en rectangle généralement avec des positions statiques nettement marquées. - La durée d'observation varierait de 30 à 45'. - Il n'y aurait pas de confusion possible avec un objet céleste habituel.

- Il semblerait que d'autres personnes sont susceptibles d'avoir observé l'objet, mais préfèrent ne rien dire par crainte d'ironie. - Il est à noter que des brouillages et interférences V.V. avec changement de chaîne automatiquement ont été remarqués aux heures normales d'émission, et correspondant aux heures d'observation de début de nuit.

III - ENQUÊTES

Le 23 Décembre 1977 au cours d'un service à, Les Gendarmes et, effectuent une enquête et procèdent à l'audition de Mrs et et, leurs auditions font respectivement l'objet des pièces n° 02 et 03

DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES (cf DESTINATAIRES SUIVANT N° 02)	DATE DE CLOTURE 30 décembre 1977	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT
	ARCHIVE TRANSMISE AU COT.	SIGNATURE (S) : Malade	SIGNATURE ET CACHET 12 JANV. 1978

PROCES VERBAL DRESSÉ EN SEPT EXPÉDITIONS

La première et la seconde : à Monsieur le Préfet de

A

La troisième : à Monsieur le Procureur de la République à

La quatrième : Au Général Commandant la Région Aérienne

Cinquième et sixième : à l'Administrateur en Chef du Ministère des Armées, Direction de La Contre-espionnage et de la Justice Militaire - Bureau Emploi- renseignements.-

La septième : aux archives.-

Il a été rendu compte à notre Commandant de Compagnie à , des faits pour répercussion aux destinataires du présent Procès Verbal. par message n° 92 du 21 Décembre 1977.-

Annexé de clore notre Procès verbal, nous apprenons par un Officier Pilote de l'Armée de l'Air en vacances à , qu'il pourrait s'agir d'un satellite télex, ses déclarations verbales ne laissent aucun doute sur son scepticisme quant à la présence éventuelle d'un O.V.N.I. Ses déclarations d'ordre techniques sont convaincantes, mais d'autres versions tendant à accréditer l'hypothèse d'un O.V.N.I. dans le ciel peun-sien, le sont toutes autant.-

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE ~~PRESTIGE~~

DE

UNITÉ
BRIGADE

P.V N° 969 / 1977

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt trois décembre mil neuf cent soixante sept.
NOUS SOUSSIGNÉ (S),
, Gendarme } à la Brigade de ()
, Gendarme }

~~VULGÉS ARTICLES~~

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 15 heures à son domicile, nous entendons :

, ans, ouvrier d'usine demeurant
à (), Nationalité Française, né le (),
fils de et de , qui nous déclare :

Le mardi matin 20 décembre 1977 vers 04 heures et mardi soir même jour vers 22 heures 30 ainsi que le mercredi 21 décembre 1977 vers 02 heures alors que je me trouvais sur mon lieu de travail à (), j'ai eu l'attention attirée par un phénomène dans le ciel lointain. Par rapport à ma position et l'agglomération de , ce phénomène se trouvait en direction de () c'est-à-dire vers et il se déplaçait vers l' par bonds en formant un rectangle. Cet engin paraissant 3 ou 4 fois plus gros qu'une étoile, émettait différentes lumières vertes, oranges et rouges, clignotant avec le reflet de la lumière vers l'arrière de son sens de marche. Dans les environs où le phénomène s'arrêtait, il n'y avait aucune étoile. Cet engin n'a été perçu que par un temps clair.

Je ne l'ai pas vu atterrir. Il restait dans le ciel à très haute altitude. A chaque fois, je l'ai vu pendant 5 à 10 minutes mais en raison de mon travail, je ne pouvais me permettre de suivre son évolution.

Le 23 Décembre 1977 à 15 heures 20.
Lecture faite, persiste et signe.
(A signé au carnet de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 969 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt trois décembre mil neuf cent soixante dix sept.

NOUS SOUSSIGNÉ (S),

, Gendarme

, Gendarme

à la Brigade de

()

~~.....~~, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 15 heures 40 à son domicile, nous entendons :

, ans, ouvrier d'usine demeurant au " " à (), Nationalité Française, né le (), fils de et de , qui nous déclare :

..... Le mardi 21 décembre 1977 vers 3 heures 40 du matin et vers 22 heures le soir ainsi que le mercredi vers 02 heures, alors que je me trouvais au travail, j'ai eu mon attention attirée par un phénomène dans le ciel lointain. Celui-ci me semblait 2 ou 3 fois plus gros qu'une étoile polaire. Cet engin émettait des lumières vertes, oranges et rouges clignotantes lors de son déplacement. Lorsqu'il était arrêté, il n'y avait qu'une lumière comme une étoile très très claire. Il se déplaçait par bonds du vers l' c'est à dire vers () et se dirigeait vers (). Ses déplacements sont à angle droit, même voire comme des dents de scie. Je ne l'ai pas vu atterrir. A diverses reprises ce phénomène pouvait être vu. Son déplacement n'était pas sur une grande distance. Je ne l'ai jamais remarqué par temps couvert. Je précise que dans le mois de Juillet 1977, le fait identique avait été perçu mais je n'avais jamais rien dit.

S.I.: Dans la partie où il se déplaçait, il n'y avait pas d'étoile.

Le 23 décembre 1977 à 16 heures.
Lecture faite, persiste et signe.
(A signé au carnet de déclarations).